

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 27 octobre 2021 à 13 h, par visioconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Simon Paquin, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Serge Gagnon

Également présents : M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable, et directeur général par intérim
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
Me Jean-François Milot, greffier

Observatrice : Mme Brigitte Villeneuve

CE-2021-1137-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 13 h 00.

CE-2021-1138-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points 13.3 et 14.2 intitulés comme suit :

- 13.3 Octroi du contrat SA21-9074 à 62 sociétés pour la location de camions pour le transport de la neige pour la saison 2021-2022, pour un montant total de 740 000,00 \$
 - 14.2 Adoption du règlement d'emprunt 811 décrétant des travaux de construction de la Maison du Meunier, l'aménagement d'une agora extérieure et la mise en valeur de l'Île-des-Moulins ainsi que la réalisation d'une étude géotechnique et environnementale, pour un emprunt au montant de 15 100 000 \$ sur une période de 10 ans (N/D projet : 02-20-012 et N/D CE : 5865)
-

CE-2021-1139-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 6 octobre 2021, tel que le soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soit adopté.

CE-2021-1140-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport de création et d'abolition d'un poste

permanent, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 81 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-1141-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauche et de nomination, pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2021-1142-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission du développement durable, de l'environnement et de la mobilité (CDDEM) du 31 août 2021.

CE-2021-1143-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention de développement (Réalisation)* entre la Ville de Terrebonne et Les constructions Martin Cousineau inc. pour le projet de développement PAT-10 du Golf des Moulins, sur le lot 5 782 684 et une partie du lot 2 124 692 du cadastre du Québec.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention de développement, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-1144-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (Phase de conception)* selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, entre la Ville de Terrebonne et Les constructions Martin Cousineau inc., pour le projet de développement PAT-10 du Golf des Moulins, sur le lot 5 782 684 et une partie du lot 2 124 692 du cadastre du Québec.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-1145-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la *Convention préalable à la réalisation de travaux municipaux (Phase de conception)* entre la Ville de Terrebonne et 9222-9863 Québec inc., selon le règlement sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux, pour le projet de développement des Jardins Angora - Phase II, sur les lots 4 993 303, 4 993 304 et 4 993 039 du cadastre du Québec.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite convention, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-1146-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage pour une série télévisée « *La nuit où Laurier Gaudreault s'est réveillé* », une production de 9429-5631 Québec inc., les 27 et 28 octobre 2021 entre approximativement 13 h et 1 h, au bar Le Rodrigue situé au 6061, rue Rodrigue dans le secteur La Plaine, et ce, conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

CE-2021-1147-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif entérine la nomination de madame Lucie Boucher à titre de chef de section, géomatique, à la Direction des technologies de l'information, à compter du jeudi 28 octobre 2021, selon les conditions de travail du personnel cadre.

QUE le salaire de madame Boucher soit fixé au 7^e échelon de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2021-1148-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de la police, du rapport annuel des activités du Service de police de la Ville de Terrebonne pour l'année 2020, et en recommande le dépôt au conseil municipal.

CE-2021-1149-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'entériner l'entente entre la Ville de Terrebonne et la ministre de la Sécurité publique relative à l'octroi d'une subvention au Service de police de la Ville de Terrebonne, au cours des exercices financiers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, afin de

soutenir la mise en œuvre d'un programme d'aide aux victimes en matière de violence conjugale, d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2024, et renouvelable pour deux (2) années supplémentaires.

QUE le directeur de la Direction de la police soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite entente, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celle-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2021-1150-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise le Service de sécurité incendie de Terrebonne afin d'offrir la présence d'un camion incendie, pour une durée d'une (1) heure au printemps 2022, sur le territoire de la Ville, dans le cadre d'un prix lors d'un encan pour le Gala des petits bedons au profit de la Fondation du CHU Sainte-Justine.

CE-2021-1151-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve l'adhésion au regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour les carburants en vrac pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025.

QUE le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger les contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale soit confié à l'UMQ.

QU'un contrat d'une durée de deux (2) ans, plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

QUE le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision au nom la Ville de Terrebonne soit confié à l'UMQ.

QUE la Direction des travaux publics s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont la Ville de Terrebonne prévoit avoir besoin.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjudgé.

QUE la Ville de Terrebonne s'engage à payer à l'UMQ un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale.

QU'il est entendu que l'UMQ :

- Facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ par litre acheté aux non-membres de l'UMQ; et

- Pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'UMQ au plus tard le 14 novembre 2021 (selon l'échéancier fixé et diffusé).

CE-2021-1152-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser une dépense de 727 561,80 \$, taxes incluses, pour une commande en lien avec l'adhésion au regroupement d'achat de sel de déglacage avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la saison hivernale 2021-2022 et de tenir compte de l'adjudication, par le comité exécutif de l'UMQ, à la société **COMPASS MINERALS CANADA CORP.**, qui s'est avérée le plus bas soumissionnaire conforme pour le territoire englobant la Ville de Terrebonne.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1153-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde au seul soumissionnaire **ÉQUIPEMENTS ST-GERMAIN INC.**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat SA21-9076 pour la location d'une niveleuse sans opérateur, pour une durée de trois (3) ans pour les saisons 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, pour une somme de 189 915,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres publics.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1154-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la firme Rousseau Lefebvre de déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, des demandes d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le mandat d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau pour petites embarcations sans moteur dans le secteur prairie du parc de conservation du ruisseau de Feu.

CE-2021-1155-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la Ville de Terrebonne, dans le cadre de la construction d'une nouvelle rue (Hubert-Aquin) dans le secteur Urbanova, à prendre les engagements suivants :

- À entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus aux plans et devis de la demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques (MELCC) et tenir un registre d'exploitation et d'entretien à cet effet; et

- À prendre possession des infrastructures réalisées dans le cadre des travaux visés par cette même demande, avant qu'elles ne soient exploitées.

CE-2021-1156-DEC

RÉSOLUTION AMENDÉE PAR CE-2021-1236-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif approuve l'adhésion au regroupement des villes de la Couronne Nord dans le but d'accomplir en commun les demandes de soumissions pour la publication et l'adjudication de contrats relatifs au tri et au conditionnement des matières recyclables pour la période du 14 avril 2022 au 31 décembre 2024, avec possibilité de prolongation.

QUE la Ville de Terrebonne collabore avec la Ville de Mascouche au processus d'appel d'offres public et lui confie la responsabilité du processus menant à l'adjudication desdits contrats, en son nom et celui des autres municipalités intéressées.

QUE les coûts soient partagés de façon égale entre chacune des municipalités participantes pour l'embauche d'une firme par la Ville de Mascouche pour la préparation des devis d'appel d'offres public, en excluant toutes contributions financières ou rétributions entre les parties pour services administratifs rendus.

CE-2021-1157-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense additionnelle de 252 715,72 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat SA20-3037 octroyé à **NORDMEC CONSTRUCTION INC.** pour la réfection du poste de pompage Durocher, majorant ainsi le montant du contrat initial de 1 016 142,28 \$, taxes incluses, plus des frais de contingences de 152 421,34 \$, taxes incluses, pour un total de 1 421 279,34 \$, taxes incluses.

QU'une dépense de 70 000,00 \$, taxes incluses, soit autorisée à titre de montant provisionnel.

QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1158-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 juillet 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00289

Construction d'une habitation multifamiliale

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LYNDALEX INC.

Rue des Tilleuls / Lot : 6 407 541

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale, et ce, conformément à l'annexe 2021-00289.

Le tout aux conditions suivantes :

- a) **QU'**une garantie financière soit déposée :
 - pour la construction du bâtiment, un montant de 100 000 \$; et
 - pour l'aménagement paysager, un montant de 50 000 \$;
- b) **QUE** le trottoir prévu sur le terrain privé le long de la ligne arrière soit déplacé afin qu'il n'y ait pas d'obstacle de parcours pour les utilisateurs du chemin piétonnier en raison de la présence d'un poteau et que le requérant s'engage à octroyer une servitude en faveur de la Ville de Terrebonne donnant accès à ce même poteau; et
- c) **QUE** des démarches soient entreprises avec la Ville de Terrebonne afin de céder une superficie approximative de huit (8) mètres carrés de terrain pour des fins d'aménagement d'un trottoir public sur la rue d'Angora.

CE-2021-1159-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021.

CE-2021-1160-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif refuse, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00363

**Modification à une demande de PIIA approuvée
GROUPE AUTO CANADA TRANSACTION INC.
4075, montée Gagnon / Lot : 2 918 389**

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement numéro 1005 de la Ville de Terrebonne sur les PIIA et que la demande ne répond que partiellement aux objectifs et critères.

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2017-00188 présentée au CCU le 6 juin 2017 et approuvée avec des conditions par le conseil municipal du 12 juin 2017 par la résolution 228-06-2017.

CONSIDÉRANT que l'aménagement qui a été réalisé ne permet pas d'assurer la préservation et la mise en valeur de la végétation et des plantations qui étaient existantes, puisqu'une partie de la zone boisée à l'arrière de l'aire de stationnement a été sacrifiée au profit d'une aire de stationnement informelle non autorisée.

CONSIDÉRANT que certains arbres existants n'ont pas été conservés malgré le plan d'aménagement paysager déposé démontrant la conservation de la zone boisée.

Pour ces motifs, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Terrebonne **refuse** la modification à un projet d'aménagement paysager commercial, le tout conformément à l'annexe 2021-00363.

CE-2021-1161-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00371

Affichage de type commercial

DANIEL PROVENCHER

2292, chemin Gascon / Lots : 6 300 117 et 6 300 119

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « TELUS KOODO », le tout conformément à l'annexe 2021-00371.

CE-2021-1162-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00406

Affichage de type commercial

ENSEIGNES DECOR DESIGN

540, montée des Pionniers / Lot : 1 946 510

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce « SUZY SHIER », le tout conformément à l'annexe 2021-00406.

CE-2021-1163-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise, sur recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 7 octobre 2021, la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) suivante :

PIIA 2021-00418

Opération cadastrale et modifications à une demande de PIIA approuvée

9374-0017 QUÉBEC INC.

946, avenue Pierre-Dansereau / Lot : 5 753 865

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement des lots 6 362 154, 6 412 281, 6 412 282, 6 412 283, 6 362 155 et 6 382 430 du cadastre du Québec,

ainsi que des modifications visant le plan d'aménagement, le tout conformément à l'annexe 2021-00418.

CE-2021-1164-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accepte la somme de 104 600,00 \$ à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, que le propriétaire des lots portants les numéros 2 441 943 et 2 441 944 du cadastre du Québec, situés au 32, rue Chapleau, doit verser en argent à la Ville de Terrebonne, conformément au *Règlement de lotissement* numéro 1002, équivalente à 10 % de la valeur marchande des lots visés, le tout tel qu'indiqué au dossier 2021-00426.

CE-2021-1165-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 414 932,22 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 566-08-2021) pour des services professionnels avec la firme **COFOMO INC.**, pour une durée de 30 mois, dans le cadre du projet de *Logiciel gestion requête - Relation citoyenne* figurant au Programme triennal d'immobilisations 2021-2023 (fiche PTI 10154).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2021-1166-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 13 h 20.

Président

Greffier